



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 décembre 2019  
Français  
Original : espagnol

---

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#)

#### **Note verbale datée du 19 décembre 2019, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de transmettre l'ordonnancement juridiquement contraignant de l'Autorité maritime du Panama relatif à l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 19 décembre 2019 adressée  
au Président du Comité par la Mission permanente du Panama  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport du Panama sur l'application de la résolution 1540 (2004)  
du Conseil de sécurité**

**Conventions**

<i>Convention internationale</i>	<i>Réglementation nationale</i>
Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982)	Loi n° 38 du 4 juin 1996 (Journal officiel n° 23.056).
Accord sur les privilèges et immunités du Tribunal international du droit de la mer (2001).	Loi n° 2 du 7 janvier 2005 (Journal officiel n° 25.219).
Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants.	Loi n° 64 du 29 octobre 2008 (Journal officiel n° 26.160).
Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures et son annexe (1969).	Loi n° 17 du 23 octobre 1975 (Journal officiel n° 18.016).
Protocole de 1992 modifiant la Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (1969).	Loi n° 96 du 15 décembre 1998 (Journal officiel n° 23.704).
Convention internationale portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (1971) et Protocole de 1992 modifiant la Convention.	Loi n° 91 du 15 décembre 1998 (Journal officiel n° 23.703).
Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute (2001).	Loi n° 7 du 14 janvier 2009 (Journal officiel n° 26.203).
Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (1974).	Loi n° 7 du 27 octobre 1977 (Journal officiel n° 18.910).
Protocole de 1978 à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (1974).	Loi n° 12 du 9 novembre 1981 (Journal officiel n° 19.581).

<i>Convention internationale</i>	<i>Réglementation nationale</i>
Protocole de 1988 à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (1974).	Loi n° 31 du 11 juillet 2007 (Journal officiel n° 25.833).
Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime de 1988 et Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plateformes fixes situées sur le plateau continental (1988).	Loi n° 21 du 9 mai 2002 (Journal officiel n° 24.551).
Protocole de 2005 à la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime et Protocole de 2005 au Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plateformes fixes situées sur le plateau continental.	Loi n° 78 du 15 novembre 2010 (Journal officiel n° 26.663-B).
Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (1973).	Loi n° 17 du 9 novembre 1981 (Journal officiel n° 20.545).
Protocole de 1978 relatif à la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires.	Loi n° 1 du 25 octobre 1983 (Journal officiel n° 20.141).
Protocole de 1997 modifiant la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le Protocole de 1978 y relatif.	Loi n° 30 du 26 mars 2003 (Journal officiel n° 24.773).
Convention internationale de Nairobi sur l'enlèvement des épaves (2007).	Loi n° 26 du 4 mai 2015 (Journal officiel n° 27.780).
Convention internationale de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires (2009).	Loi n° 28 du 1 <sup>er</sup> juillet 2016 (Journal officiel n° 28.071-B).
Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (1972).	Loi n° 18 du 23 octobre 1975 (Journal officiel n° 18.080).
Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes.	Loi n° 26 du 26 mars 2003 (Journal officiel n° 24.773).
Convention concernant la protection de l'environnement marin et des aires côtières du Pacifique du Sud-Est.	Loi n° 4 du 25 mars 1986 (Journal officiel n° 20.534).
Accord concernant la coopération régionale dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique dans le Pacifique du Sud-Est.	Loi n° 6 du 25 mars 1986 (Journal officiel n° 20.532).

<i>Convention internationale</i>	<i>Réglementation nationale</i>
Protocole supplémentaire à l'Accord concernant la coopération régionale dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique dans le Pacifique du Sud-Est.	Loi n° 5 du 25 mars 1986 (Journal officiel n° 20.530).
Protocole relatif à la protection du Pacifique du Sud-Est contre la pollution d'origine tellurique.	Loi n° 7 du 7 avril 1986 (Journal officiel n° 20.533).
Convention sur la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes et Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre des déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes.	Loi n° 13 du 30 juin 1986 (Journal officiel n° 20.613).
Protocole pour la protection du Pacifique Sud-Est contre la contamination radioactive.	Loi n° 20 du 6 décembre 1990 (Journal officiel n° 21.684).
Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région du Pacifique Nord-Est.	Loi no 28 du 26 mars 2003 (Journal officiel n° 24.773).
Convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires (2001).	Loi n° 30 du 11 juillet 2007 (Journal officiel n° 25.833).
Convention visant à faciliter le trafic maritime international (1965), telle que modifiée.	Loi n° 44 du 15 juillet 2008 (Journal officiel n° 26.085), décret exécutif n° 512 du 1 <sup>er</sup> août 2013 (Journal officiel n° 27.347-A) et décret exécutif n° 281 du 12 juin 2017 (Journal officiel n° 28.300-A).
Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (2004).	Loi n° 41 du 12 septembre 2016 (Journal officiel n° 28.117-B).
	Loi n° 56 du 6 août 2008 portant approbation de la loi générale sur les ports (Journal officiel n° 26.100).

### **Direction générale de la marine marchande**

- Décret-loi n° 7 du 10 février 1998, portant création de l'Autorité maritime du Panama, unifiant les différentes compétences maritimes de l'administration publique et édictant d'autres dispositions.
- Loi générale n° 57 du 6 août 2008 sur la marine marchande.
- Résolution administrative n° 140-2003 du 15 mai 2003, par laquelle l'Autorité maritime du Panama approuve les directives d'application du Code international

pour la sûreté des navires et des installations portuaires, adopté en tant qu'amendement à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer.

- Résolution n° 106-OMI-122-DGMM du 9 septembre 2013, portant adoption des amendements au Code maritime international des marchandises dangereuses figurant dans la résolution MSC.328 (90) du 26 mai 2012.
  - Loi n° 78 du 15 novembre 2010, portant approbation du Protocole de 2005 à la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, établi à Londres le 14 octobre 2005, et du Protocole de 2005 au Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plateformes fixes situées sur le plateau continental, établi à Londres le 14 octobre 2005.
-